

## REPUBLIQUE FRANCAISE

### MAIRIE DE SAINT-JULIEN-MOLIN-MOLETTE

COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 novembre 2015

Conseillers présents :

Jean-Louis BARIOT, Michel ENGELMANN, Chrystel TUNON, Pierre SCHMELZLE, Marie-Anne VALLOT, Patricia DUMAS, Brigitte REAT, Marie-Anne MATHEVET, Nicolas TILLMANN, Thierry MARTINAUD, Jean-Louis PERON, Anne MIZONY-CALPE, Céline ELIE

*Avant l'ouverture de la séance, M. Le Maire demande d'observer une minute de silence en hommage aux victimes des attentats du 13 novembre 2015.*

André LACHAL donne procuration à Michel ENGELMANN  
Magalie CHAVAS donne procuration à Marie-Anne MATHEVET

Le procès- verbal de la séance précédente est approuvé à l'unanimité.

### **ORDRE DU JOUR**

- **Approbation du Procès-Verbal du 27 octobre 2015**
- **Avis sur le projet départemental de coopération intercommunal (SDCI) de l'Ardèche**
- **Taxe d'aménagement**
- **Demande de subvention**
- **Achats terrains**
- **Divers**

#### **I- Avis sur le projet de schéma départemental de coopération intercommunal (SDCI) de l'Ardèche**

Ce projet, présenté par M. le Préfet de l'Ardèche le 16 octobre 2015 devant la commission départementale de la coopération intercommunale, modifie la carte de l'intercommunalité dans le département de la Loire, notre communauté de communes actuelle serait supprimée et les 8 communes ci-dessous rattachées à la communauté d'agglomération du Bassin d'Annonay

- Rattachement des huit communes issues de la communauté de communes des monts du Pilat : Burdignes, Bourg-Argental, Colombier, Graix, Saint-Julien-Molin-Molette, Saint-Sauveur-en-rue, Thélis-la-combe et la Versanne.

A ce jour, après plusieurs réunions de concertation entre la CCMP et les communautés de communes environnantes (Pilat Rhodanien, COCOBA, St-Etienne Métropole, Loire Semène), il apparaît souhaitable de se rapprocher du périmètre du Parc du Pilat, à savoir de réunir la CCMP et la communauté de commune du Pilat Rhodanien, dont les compétences sont sensiblement identiques, sauf pour la compétence assainissement.

En ce qui concerne la COCOBA, les EPAD sont gérées au niveau communautaire par contre les corps des sapeurs-pompiers dépendent uniquement des communes, ce qui apparaît incohérent avec notre système géré par le SDIS de la Loire.

St-Etienne Métropole n'a pas la compétence « petite enfance », cela pose problème pour la gestion des investissements dans les crèches, même si une compensation financière est prévue. Les transports pourraient devenir interurbains et donc plus fréquent.

En conséquence, le conseil municipal, à l'unanimité, émet un avis défavorable envers ce projet.

## **II- Taxe d'aménagement**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que la réforme de la fiscalité de l'aménagement a été adoptée dans le cadre de la loi n° 2010-1658 du 29 décembre 2010.

Le nouveau dispositif repose notamment sur la taxe d'aménagement (TA) en section 1. Ce dispositif entrera en vigueur le 1<sup>er</sup> mars 2012. Les Collectivités territoriales doivent prendre la délibération nécessaire avant le 30 novembre 2011 pour la mise en œuvre en 2012.

Le Conseil Municipal avait renoncé à l'instauration de la taxe d'aménagement en novembre 2011, la précédente délibération était valable jusqu'au 31/12/2014, il convient donc de la renouveler pour 2016.

En 2015, cette taxe sera d'office de 1% pour les permis en cours.

La taxe d'aménagement est constituée de 3 parts :

- une part destinée aux communes (ou aux EPCI)
- une part destinée aux départements
- une part destinée à la région en région Ile-de-France.

Elle se substitue à la taxe locale d'équipement (TLE), à la taxe départementale des espaces naturelles sensibles (TDENS) et à la participation pour aménagement d'ensemble (PAE).

L'instauration de la taxe d'aménagement est de plein droit dans les communes dotées d'un PLU ou d'un POS. Le taux est fixé à 1 % d'office.

Une délibération est nécessaire pour fixer un taux supérieur, fixer les exonérations facultatives ou pour renoncer à l'instauration de cette taxe.

Le conseil municipal, à l'unanimité, renonce à l'instauration de la taxe d'aménagement.

## **III- Demandes de subvention**

En complément des demandes de subvention pour l'année 2015, le conseil municipal, à l'unanimité, octroie une subvention aux associations suivantes :

- Comité des fêtes : 300,00 €, complément à la subvention accordée en avril 2015
- musique à l'usine : 1000,00 € suite au stage « les oiseaux rares » en juillet 2015
- l'objet qui parle : 200,00 €, pour les expos de décembre 2014 qui se déroulaient à St-Julien-Molin-Molette

## **IV- Achats de terrains**

Plusieurs projets d'achats de réserves foncières se présentent sur la commune,

- Terrain appartenant à M. Ramel, cadastré AD 320, d'une surface de 10436 m<sup>2</sup>, coût estimé 148 000,00 €
- Terrain appartenant à Famille Berton, cadastré AC 241, d'une surface de 6685 m<sup>2</sup>
- Terrain appartenant à M. ODOUARD cadastré AB 212-213-215, d'une surface de 14596 m<sup>2</sup>
- Bâtiments usine Dussuc, coût actuel 210 000,00 €

Dans le cadre du réaménagement du centre Bourg, une étude est menée en partenariat avec le parc du Pilat qui préconise une redynamisation du centre du village.

Le conseil municipal souhaite proposer un projet cohérent et financièrement réalisable, aucune décision ne peut être prise ce jour.

## **V-DIVERS**

- Elections régionales le 6 et 13 décembre 2015, mise en place du bureau de vote
- Travaux en cours :
  - pour le lotissement tous se déroule normalement
  - Réseaux ERDF, les travaux continuent sur Taillis Vert le lundi 30 novembre
- Bulletin Municipal : réunion lundi 30 novembre à 20 h

- Aventure jeux : projet CCMP, la commune de St-Julien est partenaire, ce jeu a pour objectif de faire découvrir le village en famille en s'amusant.
- Tri et écoemballages : réunion organisé par l'AMF, le mercredi 2 décembre
- Recrudescence des vols dans les maisons : soyons tous vigilants
- PLU : à la demande de la DREAL, une étude supplémentaire est en cours.
- Il manque un panneau indiquant la Pizzeria, à voir avec la CCMP
- Salle des fêtes, proposition d'achats :
  - plusieurs poubelles pour encourager le tri
  - matériel pour le ménage (instaurer une caution)
- Invasion de chenilles processionnaires
- Transports scolaires :
  - 60 élèves utilisent les transports à St-Julien
  - bus du collège : beaucoup de retard, ne passe pas toujours à l'arrêt rue de la Madone et il y a des problèmes de sécurité à cet arrêt
- Commission aménagement : réunion le 11 janvier 2016
- Vœux du Maire : dimanche 3 janvier 2016

L'ORDRE DU JOUR ETANT EPUISE, LA SEANCE EST LEVEE A 22 h 10

Vu par Nous, Jean-Louis BARIOT, Maire de SAINT-JULIEN-MOLIN-MOLETTE, pour être affiché le 27 novembre 2015 à la porte de la mairie conformément aux prescriptions du Code des Collectivités Territoriales.

Le Maire  
Jean-Louis BARIOT

